



ASSEMBLÉE NATIONALE

14ème législature

énergie solaire

Question écrite n° 62429

Texte de la question

Mme Isabelle Le Callennec attire l'attention de Mme la ministre de l'écologie, du développement durable et de l'énergie sur les inquiétudes des détenteurs de panneaux photovoltaïques de marque Scheuten (Pays-Bas). Les boîtiers Alrack et Kostal dont ces panneaux sont équipés auraient provoqué plusieurs incendies. Tous les clients sont donc invités à déconnecter immédiatement leur installation en raison du risque d'incendie. Il semblerait qu'aucune solution fiable n'existe aujourd'hui pour réparer ces installations et que les entreprises qui ont assuré la pose de ces panneaux aient pour la plupart disparu. Les assureurs refuseraient par ailleurs toute prise en charge en raison de l'absence de sinistre survenu chez ces clients. Elle lui demande donc comment le Gouvernement entend répondre aux inquiétudes de ces clients.

Texte de la réponse

La ministre de l'environnement, de l'énergie et de la mer, chargée des relations internationales sur le climat, attache une importance particulière à la qualité et à la sécurité des équipements photovoltaïques installés chez les particuliers, dans le contexte où ces projets ont vocation à se multiplier dans le cadre de la transition énergétique. Elle tient à souligner que les cas d'incendie de panneaux photovoltaïques chez des producteurs particuliers n'ont touché qu'un faible nombre d'installations, et que les victimes des incendies ont pu être remboursées via leur assurance habitation. Toutefois, afin de faciliter la substitution de panneaux qui devraient être changés avant un éventuel dysfonctionnement, la ministre confirme que le tarif d'achat initial est conservé sous réserve qu'un tiers (assureur/expert) atteste du risque avéré de sinistre et que le remplacement des panneaux se fasse dans les conditions d'un remplacement pour cause de destruction (attestation de l'installateur). Pour le cas particulier des panneaux de marque Scheuten, il suffit que le consommateur produise la facture initiale des panneaux afin de vérifier si les panneaux incriminés figurent bien parmi les séries identifiées comme dangereuses.

Données clés

Auteur : [Mme Isabelle Le Callennec](#)

Circonscription : Ille-et-Vilaine (5^e circonscription) - Les Républicains

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 62429

Rubrique : Énergie et carburants

Ministère interrogé : Écologie, développement durable et énergie

Ministère attributaire : Environnement, énergie et mer

Date(s) clé(s)

Question publiée au JO le : [5 août 2014](#), page 6587

Réponse publiée au JO le : [20 septembre 2016](#), page 8536